



MAIRIE DE LABASTIDE SAINT GEORGES CONCOURS DE POÉSIE 2026

Règlement

Article 1

La mairie de Labastide St Georges organise un concours de poésie ouvert à tous (enfants et adultes), du 1^{er} janvier au 14 février 2026.

Date limite d'envoi : le 14 février 2026.

Article 2

Sont autorisés toutes sortes de poèmes :

Forme libre (alexandrins, sonnet, haïkus, poème néoclassique ou libre, etc.)

La présentation du texte est libre et peut même être décorée par un dessin.

Le poème sera dactylographié sur une feuille A4 recto, avec une police de taille 12.

Article 3

Les thèmes proposés sont les suivants :

- thème national du Printemps des Poètes: « **"La liberté. Force vive, déployée".** »
- thème bastidien : « **Energie** »

Article 4

Chaque candidat pourra présenter 3 poèmes en tout.

Les poèmes devront être accompagnés de la fiche d'inscription et envoyés en 1 seul exemplaire chacun.

Catégorie Jeunes (6 à 18 ans) préciser l'âge

Catégorie adultes (18 ans à....)

Les poèmes devront être envoyés à :

Mairie de Labastide St Georges « Concours poésie 2026 », 1 place de la Paix, 81500
LABASTIDE SAINT GEORGES.

Article 5

Ce concours est gratuit et les gagnants seront récompensés par des diplômes et des livres. Les poèmes seront exposés au promenoir poétique de Labastide St Georges d'avril 2026 à septembre 2026.

Article 6

Remise des prix aura lieu à la soirée du Printemps des poètes le 20 mars 2026

Article 7

Le jury, qui désignera les gagnants dans les différentes catégories, sera constitué de personnes choisies par la commission bastidienne extramunicipale « Village en poésie ».

Article 8

La décision du jury est sans appel et la participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.